

d'une aussi haute respectabilité ; et l'Editeur de l'*Aurore* aurait dû donner connaissance à son correspondant de ce qu'on exigeait de lui, et attendre sa réponse. Mais dans son zèle le voilà *qui prend fait et cause pour lui, pour anéantir les effets du manifeste politico-épiscopal, parce que possiblement son correspondant n'est pas à portée de voir l'appel qu'on lui fait.*

D'abord il engage le correspondant des *Mélanges Religieux* de ne pas *provoquer inutilement une question où il n'a rien à gagner.* Que l'Editeur de l'*Aurore* relise l'écrit de l'*Ami de la vérité* ; et il verra s'il y est question de l'*obéissance passive* qui lui tient tant au cœur. Nous le trouvons d'ailleurs un peu hardi de dire que cet *Ami de la vérité n'aurait rien à gagner* dans la discussion qu'il cherche à soulever : apparemment qu'il lui faut peu d'efforts pour terrasser ses adversaires et chanter ensuite victoire.

Il entre ensuite en matière, et il déclare positivement *qu'il est trop absurde, à l'époque de raison éclairée où nous vivons d'entendre scuteuir encore des doctrines dans lesquelles d'abord l'Eglise ne doit, ne peut pas intervenir, puisque le grand architecte de l'univers les a laissées à la dispute des hommes, qu'ensuite elles sont en contravention à tous les principes reconnus en fait de politique et de gouvernement.* Voilà un jugement doctrinal bien motivé qui va sans doute réduire l'Eglise catholique au silence !

Le Public saura que penser de la hardiesse d'un Editeur de journal, qui ne craint pas de trouver *absurde* la doctrine de l'Eglise ; et de décider qu'elle *ne doit pas et ne peut pas intervenir* dans cette affaire. Il va certainement tourner contre lui tous les catholiques qui savent que *celui qui n'écoute pas l'Eglise doit être regardé comme un païen et un publicain.*

L'Editeur, après avoir donné sa leçon à l'Eglise Universelle, décharge toute sa bile contre le Mandement du 24 octobre 1837. Il assure que l'*Ami de la Vérité*, en se portant pour défenseur de ce Mandement, est un *inconsidéré* ; que la doctrine de ce document religieux n'est qu'une *étonnante et sophistique déraison.* Il sait d'avance que quand il aura parlé, cette doctrine *ne paraîtra plus que le fruit de quelqu'influence étrangère.* Mais écoutons : il juge que *l'homme qui l'a professée* (Mgr. J. J. Lartigue d'heureuse mémoire) *était trop éclairé pour ne pas estimer tout le contraste qu'il faisait avec la vérité.* Voilà que M. l'Editeur est forcé de convenir que ce savant Prélat, (une des plus brillantes lumières du Canada) était *très-éclairé* : mais il ne s'aperçoit pas de l'injure qu'il fait à sa mémoire, en l'accusant d'avoir écrit contre les lumières de sa conscience ; d'avoir tenu une conduite fourbe en résistant au sentiment de sa *conviction* intérieure. Il prête donc un caractère bas et